

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MARS 2016**

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 26
" " ayant donné pouvoir : 3
" " votants : 29

Date de la convocation : 23 février 2016

Date de l'affichage : 09 MARS 2016

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. PERNOT, Mme BENOIT, M. BOUVET dit MARECHAL, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme BADOR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme MILLET, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG, Mme RAME.

EXCUSES : M. GRENIER (pouvoir donné à Mme TBATOU), M. BERNARD (pouvoir donné à M. DUSSOUILLEZ), Mme SEGUIN (pouvoir donné à Mme DAVID ROUSSEAU).

SECRETARE DE SEANCE : Annelise MARTIN



X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Annelise Martin est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Nous allons ouvrir la séance.
La secrétaire de séance sera Madame Annelise Martin.

Les excusés :
Antoine Bernard donne pouvoir à David Dussouillez.
Patricia Seguin donne pouvoir à Catherine David Rousseau.
Pascal Grenier donne pouvoir à Rahma Tbatou.

Remerciements et Communications Diverses

M. le Maire.- Nous avons quelques remerciements.

L'association Oncodoubs venant en aide aux malades remercie pour le chèque remis à l'occasion de la marche d'Octobre Rose.

Terre des Hommes remercie pour la mise à disposition de la salle du Rex pour leur soirée Brassens.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez tous reçu en temps et en heure la convocation au Conseil municipal.

Chacun dispose à sa place du livre Champagnole Curtil Mont Rivel édité par "Culture et Mémoire". À chaque fois que cet éditeur sort un recueil sur les quartiers de Champagnole, il est de tradition que la commune en achète quelques exemplaires pour les remettre à chaque conseiller municipal.

On adopte l'ordre du jour que vous avez tous reçu.

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2016

M. le Maire.- Y a-t-il des commentaires sur le compte rendu du précédent Conseil municipal du 28 janvier 2016 qui vous a été adressé par mail le 9 février ?

S'il n'y a pas de remarque, je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Merci.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

M. le Maire.- Les arrêtés de renonciation aux droits de préemption ne prêtent pas à commentaire.

HORS COMMISSION

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire.- Vous avez tous remarqué la présence de Monsieur Mignotte parmi nous.

"Dans les communes de 1 000 habitants et plus, en cas de démission d'un conseiller municipal, il convient d'appeler au Conseil municipal un nouveau conseiller municipal, selon les règles édictées à l'article L. 270 du Code électoral (faire appel au suivant de liste parmi la liste majoritaire).

Le maire doit alors :

- convoquer le remplaçant pour siéger au prochain Conseil municipal (même si, à la date à laquelle la démission intervient, les autres conseillers municipaux ont déjà été convoqués) ;

- dresser le procès-verbal d'installation ;

- procéder à son affichage ;

- inscrire le remplaçant, par arrêté, au tableau du Conseil municipal, ce qui vaut proclamation de sa désignation (CE, 30 avril 1997, Préfet de la Réunion, n° 181509).

- déposer un double du tableau à la mairie et à la sous-préfecture.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Yves Mathieu de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, il s'agit donc de procéder à l'installation du nouveau conseiller municipal lors de la séance du conseil municipal.

Le procès-verbal et l'arrêté établissant le nouveau tableau du conseil municipal seront alors établis."

Le membre suivant sur la liste était Mme Sandrine Guy qui, pour des raisons professionnelles, a décliné l'installation en tant que conseiller municipal. Nous avons demandé au suivant sur la liste, Monsieur Mignotte, qui a accepté. Cela fait suite à la démission de Monsieur Jean-Yves Mathieu de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal. Nous installons donc notre nouveau conseiller qui sera Monsieur Mignotte.

Bienvenue !

M. Mignotte.- Merci. Bonsoir à tous.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

2. Budgets primitifs 2016 et vote des taux d'imposition

M. le Maire.- Nous allons immédiatement entrer dans le vif du sujet avec la commission des finances. Je laisse la parole à Serge Bouvet.

M. Bouvet.- Merci Monsieur le Maire.

Nous allons examiner les 10 projets de budgets primitifs 2016. Vous avez reçu le rapport détaillé de la commission des finances et je vais donc synthétiser la présentation des BP.

Aucun budget annexe de lotissement n'a été clôturé en 2015 et il vous sera proposé la création d'un nouveau budget lotissement pour 2016.

À la fin de mon intervention, je soumettrai au vote :

- le BP 2016 de la ville et le maintien des trois taux d'imposition,
- les 8 budgets primitifs annexes
- la création du nouveau budget lotissement "Le grand parc".

Merci d'ouvrir vos commentaires à la page 1.

Le budget primitif 2016 s'équilibre à 11,39 millions d'euros (12,60 millions d'euros en 2015) soit 2 290 000 € d'investissement et 9 100 000 € de fonctionnement.

Nous avons élaboré le budget avec une réduction de nos charges à hauteur de la baisse des dotations dans des proportions identiques à 2015 soit 200 000 €.

INVESTISSEMENT (pages 2 et 3)

Page 2, les recettes d'investissement par origine (camembert).

Sur les 2,3 millions d'euros de recettes d'investissement, l'autofinancement représente la recette la plus importante à hauteur de 560 000 €, suivi des cessions de terrains pour 505 000 €, du recours à l'emprunt pour 500 000 €, du FCTVA et la taxe d'aménagement pour 478 000 € et des subventions/participations pour 247 000 €.

Concernant les cessions de terrains, on retrouve 235 000 € de cession à la COMCO pour (bâtiments destinés à être détruits pour l'aménagement d'une zone commerciale), 136 000 € de cession de terrains sur les budgets lotissements, 114 000 € de ventes de garages et 20 000 € de terrains divers.

Page 3, le détail de la section d'investissement avec les dépenses dans la colonne de gauche (en jaune) et les recettes dans la colonne de droite (en gris).

Je vous rappelle que nous avons limité l'emprunt nouveau à 500 000 € comme en 2015.

Voici les principales dépenses d'investissement proposées :

Le remboursement du capital de l'emprunt pour 910 000 € et du solde du crédit relais pour 300 000 €.

Le fonds de concours (participation 50/50 avec la Communauté de communes) pour 271 000 € pour l'école du boulevard (solde).

L'acquisition de réserves foncières pour 15 000 €.

Le renouvellement de la balayeuse pour 165 000 € (montant ramené à 151 442 € comme on le verra tout à l'heure).

L'aménagement de la place du marché pour 130 000 € (dont 30 % de DETR sollicitée).

La seconde tranche de mise en place du système de vidéo protection pour 72 200 € (dont 40 % de subvention d'État).

Le remplacement de véhicules (atelier police) pour 60 000 €.

Les travaux dans les bâtiments communaux pour 58 300 €.

Les travaux complémentaires à l'école Jules Ferry pour 51 700 € (financés par l'encaissement de l'indemnité de justice).

Le renouvellement du matériel et de l'informatique pour 44 800 €.

On retrouve également les travaux de mise aux normes de la base de la roche (sanitaires et aménagement d'une chambre aux normes handicapés au rez-de-chaussée) et le transfert du tunnel de la serre sur le site des ateliers.

S'il n'y a pas de questions, nous allons passer à la section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

À la page 5, le graphique des dépenses de fonctionnement par chapitre avec le rappel du budget 2015. Les prévisions de dépenses de personnel ont été réduites de 350 000 € par rapport à 2014.

Les charges à caractère général diminuent de 107 000 € par rapport à 2014. Pour ces deux chapitres, c'est une économie réelle de plus de 450 000 € sur les 2 ans.

Concernant les chapitres 65 (participations obligatoires et subventions) et 66 (charges financières), la diminution ne génère pas d'économie.

En effet, la contribution au SDIS (payée jusqu'alors au compte 6553) d'un montant de 352 570 € est prise en charge à compter de 2016 par la communauté de commune, qui nous la déduit du reversement de l'ACTP (attribution de compensation de la taxe professionnelle).

Concernant les charges financières, la baisse est liée à la fin de l'emprunt lié au crédit-bail du décolletage jurassien, qui était compensé par un loyer.

Je ne rentrerai pas dans le détail compte par compte, vous avez pu lire les explications des évolutions par chapitre aux pages 9 et 10.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Page 10, le graphique des recettes de fonctionnement.

Le produit des services diminue de 77 000 € suite à la baisse des prévisions de ventes de bois (25 000 €) et à la fin du remboursement des frais de personnel affectés à l'entretien des piscines (60 000 €).

La diminution de 300 000 € du chapitre impôt et taxe correspond à la diminution de l'ACTP (- 381 570 € par rapport à 2015) qui provient de la contribution au SDIS, mais également de la prise en charge du coût du service ADS.

Le chapitre 74 Dotation diminue de 232 000 €, ce qui correspond à la baisse des dotations (- 185 000 €) et des compensations de TH (- 45 000 €).

Le chapitre 75 augmente de 50 000 € malgré la diminution des loyers liée à la fin du crédit-bail le décolletage jurassien (- 146 220 €).

Mais 190 111 € supplémentaires ont été inscrits au compte 7552. Tout d'abord, 100 000 € correspondent au reversement potentiel de l'excédent du budget lotissement « le grand parc. Comme je l'ai expliqué en détail lors de la commission des finances, il sera nécessaire que la totalité des parcelles soient vendues pour que l'excédent soit versé.

À partir du moment où les budgets lotissements s'équilibrent de cette manière, il est nécessaire d'inscrire les sommes sur le budget principal, en dépense lorsqu'il s'agit d'apurer un déficit et en recette lorsqu'il s'agit d'un excédent.

Ensuite, 90 111 € proviennent du budget de la régie municipale de production d'électricité.

Les investissements nécessaires ayant été réalisés, il est logique que l'excédent de fonctionnement revienne au budget général.

C'est une recette supplémentaire et pérenne d'un peu moins de 100 000 € pour les budgets à venir.

Le détail des évolutions figure aux pages 12 et 13 des commentaires.

Pour conclure sur le budget ville, nous avons encore pu compenser cette année la baisse des dotations par des économies et sans hausse de la fiscalité.

Si vous n'avez pas de questions particulières, nous allons passer à l'examen des projets des 9 budgets annexes et nous voterons ensuite la totalité des 10 BP.

Nous avons repris ce qui a été défini au cours du débat d'orientation budgétaire en remettant les chiffres en face.

BP 2016 DU SERVICE DE L'EAU (pages 16 et 17)

La section de fonctionnement s'élève à 100 000 € (+ 4 500 € par rapport à 2015). Le surplus provient d'une augmentation de la consommation d'eau constatée depuis 2 ans, les estimations ont été revues à la hausse (430 000 m³ au lieu de 405 000 m³ en 2015). Le prix de la part communale au mètre cube d'eau reste fixé à 0.2058 €/m³. La section d'investissement s'équilibre à 141 000 €. Comme chaque année, un programme de travaux est autofinancé pour un montant de 115 000 € cette année.

BP 2016 DE LA RÉGIE ÉLECTRIQUE (pages 19 et 20)

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 200 000 € (86 900 € en 2015), avec 27 616 € de charges à caractère général, 27 500 € de remboursement de personnel, 4 378 € de remboursement des intérêts de l'emprunt, 40 395 € de dotation aux amortissements, et 10 000 € d'impôt société. On retrouve enfin 90 111 € de reversement de l'excédent au budget principal (chapitre 67).

En recette de fonctionnement on retrouve 200 000 € de recettes estimées (182 000 € pour la production hydraulique et 18 000 € pour le photovoltaïque), on a quasiment doublé les recettes antérieures.

Comme je vous l'avais dit l'an passé, les travaux de mise aux normes et la signature d'un nouveau contrat de rachat au tarif bonifié mis en place le 1^{er} mars 2015, permettent de doubler nos recettes.

Ainsi, nous pouvons reverser l'excédent de fonctionnement sur le budget ville.

La section d'investissement s'équilibre à 40 395 € (pour 22 750 € en 2015)

Cette augmentation provient de l'amortissement des travaux de mise aux normes à compter de 2016.

Lors du conseil d'exploitation, il a été évoqué le principe d'investir cet excédent dans la mise en place de panneaux photovoltaïques (en auto consommation) sur un bâtiment communal. Nous avons avancé depuis et on évoquera le sujet dans le chapitre demande de subvention.

BP 2016 DU RESTAURANT MUNICIPAL (pages 22 et 232)

La section de fonctionnement (page 22) s'équilibre à 643 000 € (682 500 € en 2015). Les recettes sont encore en diminution cette année (repas scolaires en baisse).

La section d'investissement s'élève à 14 575 € (montant des amortissements).

Le budget est équilibré sans subvention d'équilibre.

J'ai précisé en commission des finances que l'équilibre n'était pas assuré pour 2016.

BP 2016 DE LA SALLE DES FÊTES (pages 25 et 26)

La section de fonctionnement s'équilibre à 150 000 € (149 400 € en 2015). Les recettes de location augmentent de 6 000 € (44 000 € pour 38 000 € au BP 2015), et la subvention d'équilibre se réduit (105 850 € pour 111 070 € en 2015). L'Oppidum est très sollicité et c'est une bonne chose pour l'animation de la ville.

Page 25, la section d'investissement s'élève à 4 777 €.

BUDGETS 2016 LOTISSEMENTS (pages 28 à 33)

Comme l'an dernier, afin de réduire les écritures d'ordres et les décisions modificatives, nous avons intégré les résultats 2015 dans les BP 2016, ce qui évite la décision modificative d'intégration des résultats.

Page 28 : lotissement Les Gravières

Les 6 dernières parcelles devraient être vendues en 2016 et le lotissement serait ainsi clôturé. Le budget sera équilibré avec une subvention d'équilibre de 36 169,25 € (prévu à l'article 6521 du budget général) subvention correspondant au rachat de terrains (achetés sur le budget ville) pour un montant de 36 363 €.

Page 29 : lotissement Le bon accueil

Les travaux de viabilisation sont terminés et les trois parcelles disponibles devraient être vendues en 2016. Une subvention du budget principal équilibre le budget à hauteur de 23 287,40 euros.

Page 30 : lotissement rue de la liberté

Les travaux de viabilisation sont terminés et trois parcelles sont disponibles. Une subvention du budget principal équilibre le budget à hauteur de 8 418,81 €.

Page 31 : lotissement Les Louataux

Les travaux de viabilisation sont pratiquement terminés (15 000 € d'inscrit pour 2016) Une écriture d'achat de terrain doit être passée (la vente a été comptabilisée en 2015 sur le budget général) pour 40 250 €. La majorité des parcelles devraient être vendues en 2016. Une subvention du budget principal équilibre le budget à hauteur de 171 000,74 €.

Cela paraît important mais il y a eu des fouilles à hauteur de 50 000 €.

M. Dussouillez.- 100 000 €.

M. Bouvet.- Il y a également la route et l'éclairage pour aller au stade et c'était compris.

M. le Maire.- C'est toute la liaison entre le lycée et la plaine de jeu était passée dans ce lotissement et c'était une condition *sine qua non* pour recevoir la subvention de la Région sur la plaine de jeu.

M. Bouvet.- C'est passé dans le lotissement.

M. le Maire.- On n'allait pas s'amuser à dispatcher un marché.

3. Création du budget annexe lotissement « Le grand parc »

M. Bouvet.- Page 32 : création du budget lotissement « le grand parc »

Afin de lotir les premières parcelles situées dans l'emprise du terrain acheté sur le budget ville à M. Boitard, il est nécessaire d'ouvrir un nouveau budget annexe intitulé « le grand parc » 8 000 m² seront disponibles et proposés aux alentours de 50 € HT/m².

Le terrain sera acheté au budget principal pour 100 000 € (somme inscrite en vente de terrains en section d'investissement) et la viabilisation est estimée à 200 000 €. Les ventes représenteront 400 000 € ce qui dégagera un excédent de 100 000 € (inscrit en recettes de fonctionnement du budget ville article 7552).

Concernant les lotissements, si on additionne le total des subventions d'équilibre versé par le budget général, on arrive à un montant de 238 876 €. Si on additionne ensuite le montant des achats de terrains des budgets lotissement au budget général (136 363 €) et le reversement de l'excédent du lotissement « le grand parc », on arrive à 236 363 €. Ce qui prouve que la globalité des opérations s'équilibre. De plus, les nouvelles constructions génèrent du produit fiscal supplémentaire et pérenne, outre le fait de maintenir et de rajeunir notre population.

Si vous n'avez plus de questions, nous allons passer au vote des 10 budgets.

M. Duprez.- Pouvons-nous faire quelques commentaires le cas échéant ?

M. Bouvet.- Oui.

M. Duprez.- Mon premier commentaire concerne la qualité des documents : c'est de plus en plus lisible et clair, y compris pour les non-initiés. C'est bien et il faut le reconnaître.

En ce qui concerne le budget général, nous avons une simple remarque qui concerne la vidéo protection 2^{ème} tranche. On considère que trop c'est trop. C'est notre avis.

Les autres dépenses sont normales pour la ville de Champagnole.

Nous notons les efforts réalisés pour limiter les dépenses. C'est une excellente chose. Il faudra voir comment nous allons maintenir une qualité de services mais je n'ai aucun doute sur la qualité des agents de la ville de Champagnole.

Concernant les budgets annexes, budgets eau, primitifs et lotissements, nous sommes dans la continuité des années passées.

Voilà les simples remarques que nous avons à faire, tant sur le budget général que sur le budget annexe.

M. Bouvet.- Merci.

M. le Maire.- En ce qui concerne l'investissement, nous avons fait le choix de continuer la vidéo protection 2^{ème} tranche pour 72 200 €. L'an prochain, nous proposerons la troisième et dernière tranche. Tout le monde n'est pas forcément d'accord et c'est un droit.

M. Dussouillez.- Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, je vais donner les premiers résultats suite à des requêtes de la gendarmerie. On peut dire que cela fonctionne. Ce qui mettait des mois à être élucidé auparavant ne met maintenant plus que quelques semaines. Cela concerne des faits de troubles à l'ordre public et d'incivilité qui ne voyaient pas de résultats il y a encore quelques mois.

M. le Maire.- Et des délits de fuite pour des voitures cabossées en stationnement dans la rue.

M. Dussouillez.- Quelques cambriolages et quelques autres faits ont été élucidés en quelque temps alors qu'il fallait quelques mois voire quelques années pour les élucider ou qui ne l'étaient jamais.

M. le Maire.- Vous avez pu remarquer que nous n'avons pas inscrit de réfection de voiries dans le budget investissement pour l'instant. Cela viendra au Conseil de mai ou de juin quand on réintègrera l'excédent de 2015. On passera une DM. Cela permettra de racheter des terrains pour continuer l'extension de la ZAC car il nous reste une grande tranche à réaliser. Il y aura davantage que le prix des terrains. Nous pourrons donc réaliser quelques travaux de voirie.

Concernant la balayeuse, Serge a parlé de 152 000 € alors que nous avons inscrit 165 000 € au budget. Nous l'achetons un peu moins cher en passant par l'UGAP. Nous allons en reparler.

On achète un camion d'occasion à 28 000 € mais c'est un camion que nous louons depuis 2 ans et qui a 19 000 km. Il faut maintenant l'acheter.

On préférerait bien sûr faire plus. Mais nous aurons une décision modificative qui sera, je l'espère, assez conséquente et étoffée pour pouvoir faire quelques routes.

Personne n'a fait de commentaire sur un chiffre concernant le chapitre 6232 "fêtes et cérémonies". Nous passons de 123 900 € à 163 800 €. Ce ne sont pas des casse-croûtes ou des arrosages. Ce budget regroupe toute l'animation de la ville. Nous avons décidé d'attribuer un budget de 20 000 € pour le passage du Tour de France et cet événement ponctuel vient gonfler ce budget. Nous tenons à ne pas rater cet événement. Ce chapitre contient donc tout ce qui concerne l'animation de la ville, notamment les samedis piétons. Tout est globalisé dans ce chapitre, ce qui est un peu embêtant mais nous n'avons pas le choix.

Je n'ai pas de commentaire sur les divers budgets annexes.

Nous allons continuer à rester très vigilants au niveau des dépenses de fonctionnement. Si nous souhaitons être en capacité d'investir, il faut serrer sur le fonctionnement. Nous allons continuer en 2016 comme cela avait été amorcé en 2014 et poursuivi en 2015. Nous continuerons sur 2016 et 2017. On ne peut pas se relâcher. L'an prochain, il y aura encore 184 000 € de dotations de l'État en moins par rapport à 2016 pour 2017. Nous n'avons donc pas le choix, c'est ainsi. C'est bien triste mais c'est l'emploi qui subit le plus.

Nous limitons certaines de nos dépenses de fonctionnement sans baisser le niveau de qualité des services rendus à la population champagnolaise. On y arrive sur 2016 et j'espère que ce sera toujours le cas pour 2017. On ne baisse pas le niveau des services aux Champagnolais pour l'instant.

Avez-vous des questions ou des commentaires ?

M. Duprez.- C'est déjà fait.

M. Bouvet.- Il ne faut pas passer à côté du maintien des taux d'imposition pour 2016 car c'est important. Nous avons tout fait pour maintenir le taux de TH à 10,73 %, le taux de foncier bâti à 19,46 % et le taux de foncier non bâti à 42,65 %. Ils n'ont pas été augmentés.

Je vous propose un vote global. Est-ce qu'on sépare le budget général des budgets annexes ?

M. le Maire.- On va déjà passer le budget général.

M. Bouvet.- Budget général :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ? 4 abstentions.
Merci.

M. le Maire.- On peut grouper les budgets annexes.

M. Bouvet.- Je vais vous demander un vote sur la création du budget annexe lotissement "Le grand parc" :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Sur les autres budgets :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Merci.

M. le Maire.- Je félicite Monsieur Jacquier et ses services pour la lisibilité de ce budget et la clairvoyance pour nous guider et nous orienter pour que la décision reste dans cette assemblée. Merci.

4. Demande de subvention fonds d'investissement local

M. Bouvet.- "L'État a annoncé récemment, fin janvier 2016, la mise en œuvre d'un fonds spécial d'un milliard d'euros destiné à l'investissement local, donc aux communes et intercommunalités.

Une enveloppe de 21,5 millions d'euros est à répartir entre les collectivités de Bourgogne Franche-Comté concernant le premier thème des grandes priorités d'investissement, notamment la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables. Une enveloppe de 17,5 millions d'euros est en outre allouée concernant la revitalisation des bourgs centres.

Il est proposé de déposer des dossiers et de solliciter des subventions sur les projets suivants :

Concernant la transition énergétique et les énergies renouvelables :

Le bâtiment communal Oppidum/Restaurant municipal est celui qui consomme le plus d'électricité, avec une facture annuelle et régulière d'environ 30 000 €. Après étude, il s'agirait, tout en préservant l'aspect architectural, de créer une installation de production d'électricité à partir de panneaux solaires, répondant à la consommation du bâtiment. Ceci est en conformité avec la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et contribue au développement des énergies renouvelables, à la diversification des modes de production d'électricité et à l'indépendance énergétique. Le projet est évalué à 60 000 € HT et il est sollicité une subvention à hauteur de 60 %.

Concernant la revitalisation des bourgs centres :

Le fonds de soutien accompagne le développement des bourgs centres et villes de moins de 50 000 habitants. Dans notre cas, l'extension-aménagement de la place du marché a pour objectif de contribuer à la redynamisation du centre-ville et du commerce indépendant. Le marché a une place importante dans la cité : lieu de rencontre, d'approvisionnement, d'animation. Porteur d'enjeux économiques, il participe fortement à la qualité de vie des petites villes. Ce projet est évalué à la somme de 110 000 € HT et il est sollicité une subvention à hauteur de 60 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces projets et de solliciter des subventions auprès de l'État au titre du fonds d'investissement local, la commune

s'engageant à financer le solde sur ses fonds propres. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

M. le Maire.- J'ai quelques précisions à vous apporter concernant la production d'électricité à l'Oppidum.

La réunion du CA de la régie électrique a eu lieu récemment. Au niveau des budgets de la régie électrique, un amortissement nous entraîne mathématiquement à un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. On ne peut pas revenir en arrière en comptabilité publique : on ne peut pas ramener en fonctionnement des budgets qui sont passés en investissement. Cela nous oblige donc à investir.

Après réflexion, des idées ont été émises. Il y a maintenant de nouveaux systèmes. Auparavant, si vous aviez du photovoltaïque sur le toit, vous étiez tenu de le vendre à l'État. On peut maintenant l'autoconsommer. Nous en avons discuté avec Stéphane Leng et Laurent Laithier qui connaissent le système. Nous pouvons donc autoproduire.

L'Oppidum est le bâtiment qui consomme le plus d'électricité en continu, notamment avec les frigos et les congélateurs. Nous en sommes aux balbutiements mais nous devons d'abord délibérer afin de pouvoir demander cette subvention.

Les toutes premières études techniques qui sont très sommaires pour l'instant font état de l'énergie solaire produite. Il faudrait 35 000 kWh pour une consommation totale du bâtiment de 215 000 kWh : cela ferait donc 16 % de gain. Financièrement parlant, si nous obtenons une subvention, l'installation que nous mettrions en place pour produire l'électricité nécessaire à la vie du bâtiment de l'Oppidum serait amortie en 5 ans. Si nous n'obtenons pas la subvention, l'installation serait amortie en 10 ans. Quoi qu'il en soit, c'est un investissement qui deviendra très rapidement rentable.

Comme nous avons des crédits en investissement, il faut faire quelque chose et nous allons poursuivre nos investissements. Je pense que cet investissement sera très rentable. Voilà l'explication. Cela date de deux semaines. C'est pourquoi cela ne figure pas tout à fait ainsi dans les études.

Pour aménager la place du Marché, l'État propose en quelque sorte une compensation suite à la réaction des communes sur la diminution des dotations en mettant en place des crédits pour les collectivités locales. On peut demander des subventions dans certaines conditions et il se trouve que la place du Marché entre dans ce cadre.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Bouvet, vous pouvez faire voter.

M. Bouvet.- C'est fait. Tout le monde était d'accord

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

5. Attribution de subventions aux associations sportives

Mme Bailly.- "La commission affaires sportives propose au Conseil municipal d'accorder les subventions aux associations suivantes :

Clubs de compétition :

| | Subvention versée en 2015 | Subvention totale pour 2016 |
|--------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Amicale Boule Champagnolaise | 368,38 € | 375,26 € |
| Archers du Mont-Rivel | 613,26 € | 646,80 € |
| Association Cycliste Champa. | 928,93 € | 1109,76 € |
| Basket Club Champagnole | 8 015,00 € | 3043,75 € |
| Boxing Fitness Champagnole | 432,02 € | |
| Carreau Champagnolais | 567,98 € | 606,59 € |
| Champa' Bad | 1 022,86 € | 2108,49 € |
| Champagnole Hand-Ball | 6 861,00 € | 3060,31 € |
| Champagnole Rugby | 40 169,00 € | 39 817,47 € |
| Escrime | 725,76 € | 865,72 € |
| Entente Jura Centre Athlétisme | 1 938,46 € | 2755,71 € |
| Football Club Champagnole | 37 225,00 € | 37 719,36 € |
| Gym Passion | 952,77 € | 972,01 € |
| Judo Club Champagnole | 1 945,14 € | 2563,20 € |
| Tennis Club | 2 456,01 € | 3079,01 € |
| Tir Sportif | 722,95 € | 789,61 € |
| Twirling Club Les Campanelles | 259,78 € | 559,57 € |
| Total | 105 04,31 € | 100 072,62 € |

Clubs de loisirs :

| | Subvention versée en 2015 | Subvention totale pour 2016 |
|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| Argonautes du Jura | 150,00 € | 150,00 € |
| Aikido | 150,00 € | 150,00 € |
| Amicale Trailers Champagnolais | 150,00 € | 150,00 € |
| Champa Tonus Club | 150,00 € | 150,00 € |
| La Retraite Sportive | 150,00 € | 150,00 € |
| Club Rando | 150,00 € | 150,00 € |
| Tonic Attitude | 150,00 € | 150,00 € |
| Total | 1 050,00 € | 1050,00 € |

Attribution de subventions exceptionnelles

- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation du prix de la Ville, la commission propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 400 €.
- Amicale Boule : dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de la Ville, la commission propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 400 €.
- Association Cycliste Champagnolaise : dans le cadre de la préparation de l'édition 2016 du Grand Prix cycliste de la Ville, la commission propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 400 €.
- Gympassion : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre, la commission propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100 € par défilé.
Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué.

- Twirling Club les Campanelles : la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre, la commission propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100 € par défilé.
Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué."

Je vous propose quelques informations sur ce tableau. La commission Sport a travaillé pendant plusieurs mois sur le tableau de subventions, l'ancien tableau nous ayant posé quelques soucis d'équité au vu des évolutions des clubs. Le budget global a donc été repensé avec une somme réservée au fonctionnement. Le reste est consacré aux subventions exceptionnelles événementielles et au matériel.

Chaque lundi pendant 2,5 mois en mai, juin et juillet, nous avons reçu de façon individuelle chaque représentant ou président accompagné d'un secrétaire. Plusieurs buts étaient visés. Il s'agissait de faire connaissance entre les dirigeants des clubs et les membres de la commission. Cet échange a permis aux présidents de présenter leur club ainsi que leurs soucis, leurs ambitions et leurs attentes. La commission a également eu la possibilité de leur poser des questions.

Au regard des éléments réunis, le tableau a été affiné et revu avec des critères un peu plus précis par rapport aux effectifs (tranches d'âges, adhérents originaires ou pas de Champagnole), au niveau pratiqué, à la participation aux animations de la ville et d'autres points à moduler selon leur ambition, l'état d'esprit et leurs besoins spécifiques.

Vous avez donc ici le résultat dans ce nouveau tableau de subventions avec quelques hausses et quelques baisses, comme vous pouvez le constater.

Il y a un trou au niveau du Boxing car il n'a pas renvoyé son dossier dans les temps. Nous l'avons recontacté et il a simplement répondu qu'il n'avait pas besoin de la subvention mais d'une salle. Nous l'avons contacté de nouveau. Il a envoyé un courrier à Monsieur le Maire en expliquant qu'il avait mal pris une parole pendant les vœux aux associations. Il a mal compris. Monsieur le Maire lui a adressé une lettre et nous avons laissé ce dossier en attente.

Avez-vous des questions sur ces tableaux ?

Les subventions pour l'événementiel sont identiques.

Par contre, Monsieur Jacquier m'a fait remarquer qu'étant donné que la subvention pour le foot et le rugby est conditionnée par une convention d'objectifs, il faudra la modifier lors du prochain Conseil municipal. Il y a un club qui monte et l'autre qui baisse un peu.

M. le Maire.- Oui, nous la passerons au prochain conseil.

Mme Bailly.- Est-ce que mes collègues de la commission ont quelque chose à ajouter ?

J'en profite pour les remercier car ils ont effectué un gros travail.

En l'absence de questions, je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- C'était un travail de longue haleine et la commission Sport a travaillé pendant des mois. Nous remercions Arielle et sa commission.

Mme Ramé.- Elle a bien travaillé.

Mme Bailly.- Merci.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6. Convention avec l'ERDF

M. le Maire.- "Il convient d'établir une convention avec ERDF concernant le passage d'une canalisation électrique souterraine sur la parcelle communale cadastrée Section AB n° 88, c'est-à-dire à l'arrière de l'école du Boulevard.

La commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable le 8 février dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention de passage avec ERDF. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Pour réalimenter la nouvelle école par un câble souterrain qui passe sur une parcelle communale, nous devons en donner l'autorisation. Je pense que cela ne pose aucun problème.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

7. Suppression du passage à niveau n° 6

M. le Maire.- "Par délibération en date du 29 octobre 2015, le Conseil municipal a émis un avis favorable à la demande de la SNCF concernant la suppression du passage à niveau n° 6 sur la ligne Andelot-La Cluse.

Pour rappel, ce dernier est situé en limite Nord du territoire communal, en « pleine nature ». Il est constitué de portails fermés en permanence, qui peuvent être ouverts sur demande spécifique présentée 48 heures à l'avance auprès du chef de secteur. D'après la SNCF, ce passage n'a pas été utilisé depuis de nombreuses années.

Une enquête dite « de *commodo* et *incommodo* » a été organisée du 25 janvier au 9 février 2016 et deux permanences ont été assurées en mairie par le commissaire-enquêteur. À cette occasion, une personne s'est manifestée pour préciser qu'elle se rendait à pied sur les parcelles cadastrées AY n° 6 et 9 situées de l'autre côté du passage.

Ainsi, en accord avec la SNCF, il a été proposé de confirmer la suppression du passage à niveau routier et de maintenir un passage piéton. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce sujet.

Le Conseil municipal doit à nouveau se prononcer après la clôture de l'enquête.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de suppression du passage à niveau n° 6, avec maintien d'un passage piéton, et ce en concordance avec les conclusions du commissaire-enquêteur."

Il n'y a pas eu de demande depuis plus de 30 ans. Toutefois, il y a un portail pour passer en voiture et un portillon pour passer à pied.

Nous avons déjà pris contact avec la SNCF pour leur signaler cette demande et leur demander de maintenir ce portillon. Ce monsieur a ensuite râlé sur le journal en disant qu'on l'empêchait d'y aller, ce qui est entièrement faux. Nous avons déjà prévenu la SNCF sur la nécessité de maintenir le portillon. La SNCF a accepté afin que ce monsieur puisse continuer à

aller donner du foin à ses ânes qui sont de l'autre côté. Il va continuer à venir en voiture qu'il va garer vers le portillon et il va passer son foin. Il n'y avait donc pas de quoi fouetter un âne !

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable et on ferme définitivement le passage à niveau mais uniquement pour les véhicules.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

8. Vente de garages

M. le Maire.- "La Ville de Champagnole a achevé la construction de 22 garages Place de l'Amitié, à l'arrière de la rue Clemenceau.

Ces garages sont cédés sous la forme d'un lot de copropriété, et selon l'état descriptif de division établi par le géomètre.

La vente de plusieurs garages a été approuvée dans les précédentes séances et il convient de se prononcer sur la cession de lots supplémentaires :

| Lot | Acquéreurs | Montant HT |
|-----|----------------------|-------------|
| 2 | M. PROTET Jean-Marie | 11 000,00 € |
| 3 | M. PROTET Jean-Marie | 11 000,00 € |
| 4 | M. PROTET Jean-Marie | 11 000,00 € |

Cet acquéreur devra également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est supérieur à l'évaluation du service des domaines qui s'élève à 10 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces cessions immobilières selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

14 garages ont été vendus. Nous passons donc à 17 en comptant ces 3 garages. Il n'en reste plus que 5 à la vente. On ne les met pas à la location. Des clients continuent à se déclarer. Nous essayons de tout vendre.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- Pas sur les garages. J'ai vu en passant que des travaux étaient engagés dans le secteur.

M. le Maire.- Je vais y venir ensuite.

Nous allons délibérer sur la vente de ces trois garages.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. Cela m'aurait embêté que certains soient contre une vente de garages !

9. Acquisition de réserve foncière

M. le Maire.- "En 2013, la Ville de Champagnole a procédé à l'acquisition des terrains cadastrés Section AW n° 101 et AV n° 110 appartenant aux consorts Brocard, d'une part puis du terrain cadastré Section AW n° 105 appartenant aux consorts Bourgeois, d'autre part. L'ensemble de cette unité foncière représente une surface totale de 83 702 m², acquise au prix de 1,30 € le m².

La Ville a été sollicitée récemment par Madame Marie-Thérèse Jeunet épouse Parnet et Madame Renée Jeunet épouse Berthet qui souhaitent vendre également leurs parcelles cadastrées Section AV n° 111 et 112, d'une surface totale de 8 655 m².

Ces parcelles sont limitrophes de celles précédemment acquises, et cela permet de constituer une réserve foncière importante, de plus de 9 hectares, au nord de l'agglomération.

Un accord est intervenu avec les propriétaires actuels sur la base de 1,50 € le m² soit un total de 12 982,50 €, étant précisé que les charges relatives à l'indemnisation éventuelle des exploitants agricoles incomberont à la commune.

La commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable à ce projet d'acquisition.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition des terrains cadastrés Section AV n° 111 et 112 selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires."

Cela correspond aux 15 000 € que nous avons votés tout à l'heure au budget en addition de réserves foncières.

Vous avez le plan au dos. Nous avons acheté la grande parcelle l'an dernier. Cela concerne les deux petites parcelles qui y sont enclavées.

Sachant que nous avons rencontré l'agriculteur qui est Monsieur Pianet qui a la ferme à Garde-Bois. Nous nous sommes mis d'accord. Il louait auparavant la totalité pour 1 500 €. Il loue depuis le 1^{er} janvier au *pro rata* des surfaces. À partir de demain, il va louer la totalité pour 1 500 € par an. Cela correspond au tarif de location des anciens propriétaires. Ce n'est pas un bail agricole mais une mise à disposition précaire.

Y a-t-il des questions sur cette acquisition ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

10. Acquisition d'une balayeuse

M. le Maire.- "Le service propreté de la ville utilise plusieurs moyens matériels pour accomplir sa mission. Or, la balayeuse est hors-service, elle date de 2003 et il a été décidé de stopper les frais liés aux réparations successives.

Il est donc devenu nécessaire d'acquérir une nouvelle balayeuse correspondant aux usages de la collectivité. Des démonstrations ont eu lieu, des visites dans d'autres villes également, ceci afin de définir au mieux le matériel, ses capacités de stockage, ses différentes options techniques. Cette étape effectuée, il a été choisi de traiter avec l'UGAP pour effectuer l'achat. Pour rappel, l'UGAP est un établissement public, il s'agit de la seule centrale d'achat public, dont les modalités d'intervention sont régies par le Code des Marchés Publics.

Pour ce type de matériel très spécifique, il n'existe que quelques fournisseurs présents au niveau national. C'est pourquoi l'achat auprès de l'UGAP est apparu adapté et évitait également un appel d'offres par la commune. En fait, cet appel d'offres a été précédemment effectué par l'UGAP.

Le montant total de la dépense s'élève à la somme de 151 442,77 € TTC. Il s'agit d'une balayeuse type Grand Azura de la société Mathieu. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2016, article 2182-813.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette acquisition d'une balayeuse auprès de l'UGAP selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Il fallait boucler le budget avant de l'acheter. Nous n'avons plus de balayeuse depuis quelques mois.

L'UGAP est une centrale d'achat au niveau national qui passe des marchés avec des fournisseurs et où peuvent acheter les services de l'État et les collectivités. Cela nous évite de lancer un appel d'offres. On peut également choisir notre matériel. Si on avait fait un appel d'offres, on n'aurait pas forcément pu le choisir. On aurait peut-être pu avoir un matériel un peu moins cher mais beaucoup moins performant. Il y a toujours une part d'incertitude dans les marchés publics.

Nous avons inscrit 165 000 € au budget. Serge a donc déjà récupéré 14 000 € que nous saurons largement dépenser sur les routes !

Je précise qu'il y a 4 mois de délai de livraison. La société Mathieu propose de mettre à notre disposition de façon gracieuse une balayeuse pendant ce délai afin que nous puissions reprendre nos travaux de nettoyage. Nous aurons une balayeuse pour le Carnaval de samedi prochain. Sans cela, nous risquions d'être sérieusement dans la peine pour nettoyer le Carnaval et ses confettis. La société nous en prête une à partir de la semaine prochaine.

Merci Laurent pour la négociation.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Duprez.- De quelle couleur est-elle ?

(Rires).

M. le Maire.- Blanche et bleue !

M. Duprez.- J'aurais préféré qu'elle soit rouge et verte !

M. le Maire.- Cela faisait des frais en plus !

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

11. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau : plan « zéro pesticide »

M. le Maire.- "Face aux enjeux environnementaux et de santé publique, plusieurs évolutions législatives et réglementaires ont eu lieu ces dernières années, et notamment : plan Eco-Phyto issu du Grenelle de l'Environnement, loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, loi du 17 avril 2015 relative à la transition énergétique

pour la croissance verte.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser ou faire utiliser des produits phytosanitaires, c'est-à-dire les pesticides, pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles au public. Les cimetières et terrains de sport ne sont pas concernés par cette première échéance, mais le seront dans quelques années.

L'objectif « Zéro pesticide dans nos villes et villages » constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé.

Sur la Ville de Champagnole, comme dans la plupart des villes, la majorité des pesticides utilisés sont des herbicides. Leur utilisation a déjà été réduite de moitié environ ces dernières années, mais elle est encore bien réelle.

Face à l'échéance du 1^{er} janvier 2017, l'année 2016 doit être en la matière une année de transition, de préparation et de test. L'Agence de l'Eau accompagne ces évolutions et renforce son taux d'aide financière à 80 %.

Dans un premier temps, c'est-à-dire sous trois mois, il sera établi un plan de désherbage avec la FREDON Franche-Comté. Il s'agit d'un véritable outil de mise en œuvre de la nouvelle politique d'entretien : diagnostic des surfaces et des pratiques actuelles, nouveaux objectifs, composer une gestion différenciée des espaces.

La poursuite de la formation du personnel technique sera nécessaire. Un travail de communication auprès des habitants est également primordial : expliquer l'intérêt de la démarche, faire comprendre les changements de pratiques d'entretien.

L'acquisition de nouveaux matériels est aussi un aspect du plan : désherbage mécanique dans les allées sablées ou gravillonnées, nouveau type de débroussailleuse ; l'achat de la balayeuse, éliminant les végétaux le long des bordures, entre également dans ce projet.

Une subvention est sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau, avec une demande d'aide financière à hauteur de 80 % sur l'ensemble du projet. La commune s'engage à financer le solde sur ses fonds propres. Précision : pour la balayeuse, l'assiette financière ne correspond pas au prix total du matériel.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'engagement de cette démarche « Zéro Pesticide » conformément aux évolutions réglementaires. Il est demandé d'approuver la demande de subvention à hauteur de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau, le solde étant autofinancé. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous documents, conventions et contrats dans le cadre de ce plan."

Pour résumer, au 1^{er} janvier 2017, les collectivités locales n'auront plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires et principalement du désherbant.

Mme Ramé.- C'est une bonne chose.

M. le Maire.- On ne dit pas le contraire, Marianne.

On a le droit d'en utiliser uniquement dans les cimetières. C'est la loi et ce n'est pas moi qui l'ai votée.

Depuis un certain nombre d'années, nous avons déjà diminué de façon significative le nombre de litres de désherbant utilisés sur la commune de Champagnole.

Afin de nous accompagner dans ce changement de pratique, l'Agence de l'eau met en place une subvention de 80 % afin que nous puissions établir le plan d'intervention qu'elle demande. Il s'agit de changer nos méthodes de travail principalement sur le désherbage rue par rue ou groupe de rues par groupe de rues ou par type de chemin. Dans certains endroits, il faudra peut-être replanter.

L'achat de la balayeuse pourra être en partie subventionné. Pour les herbes folles qui poussent entre la chaussée et les bordures de trottoir, une balayeuse ayant des disques de forme conique permet, en grattant, de les arracher mécaniquement. C'est pour cela que nous pourrions

être en partie subventionnés. Si on pouvait avoir au moins 50 % de subvention sur 150 000 €, ce serait toujours bon à prendre.

Nous allons donc demander une aide financière à hauteur de 80 % à l'Agence de l'eau sur l'ensemble de notre projet : aussi bien sur l'établissement du plan, sur l'achat de matériels spécifiques pour désherber et sur une partie de notre balayeuse.

Ai-je été clair ?

Jean-Louis.

M. Duprez.- Est-ce qu'il serait possible d'étendre à la ville cette très bonne action en demandant à l'ensemble des vendeurs de produits pesticides d'arrêter d'en vendre ? Sur les rayons des vendeurs, il y a de quoi tuer la terre entière.

M. le Maire.- Le SYDOM mène des actions auprès des vendeurs de produits phytosanitaires. Il y a d'autres moyens pour désherber de manière biologique. Certains produits ne sont absolument pas nocifs pour l'environnement.

Le vendeur du principal magasin de Champagnole dont je tairai la marque a été formé en collaboration avec un organisme jurassien. Cette action a été subventionnée par le SYDOM dans le cadre du plan de prévention des déchets.

Dans beaucoup de coopératives, les vendeurs doivent théoriquement orienter les acheteurs vers des produits peu nocifs. Je parle des coopératives et non pas du principal magasin de vente de Champagnole.

M. Duprez.- Ne pourrait-on pas prendre un arrêté municipal pour interdire de vendre des pesticides sur la commune ?

M. le Maire.- Non, c'est un problème qui est abordé dans les lois Grenelle. C'est la loi qui le définit et on ne va pas aller au-delà de la loi. La loi, toute la loi mais que la loi.

Mais ça viendra.

La commune n'utilisera donc plus de produits phytosanitaires à partir du 1^{er} janvier 2017 et on y réfléchit dès cette année.

Y a-t-il des questions concernant ce dossier ?

Nous vous sollicitons pour la demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le plan "zéro pesticide".

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

12. Label Ville « Eco Propre » et adhésion à l'A.V.P.U

M. le Maire.- "La Ville de Champagnole consacre chaque année des moyens importants pour la propreté de ses espaces publics : moyens humains, moyens matériels (balayeuse, aspirateur de voirie, corbeilles de rues, cendriers, sacs pour déjections canines, etc.).

La propreté urbaine est un enjeu quotidien et s'avère importante pour la qualité du cadre de vie de nos habitants. Cette propreté doit être assurée en adéquation avec les différents usages de l'espace public ; la problématique du « zéro pesticide » va également modifier le contexte.

Ces constats partagés ont amené à la création il y a quelques années de l'A.V.P.U.

(Association des Villes pour la Propreté Urbaine).

L'objectif est de faire progresser la propreté en ville et d'en favoriser la perception positive pour les usagers. Il s'agit également de promouvoir les échanges et retours d'expériences, de bénéficier de recommandations et de plans d'actions pour rendre plus efficaces les modes opératoires, ou bien d'engager des actions de communication (par exemple concernant les mégots ; ou sensibilisation du milieu scolaire...).

Cela permet également d'établir une évaluation de la situation à partir d'une grille et d'indicateurs objectifs de propreté (IOP), les résultats étant ensuite analysés et comparés.

Un nouveau label Ville « Eco-Propre » vient d'ailleurs d'être lancé sur ce thème. Champagnole s'engagerait dans cette démarche d'évaluation à compter du second trimestre 2016. Il apparaît en effet utile de chercher à progresser en matière de propreté urbaine.

Les frais d'adhésion sont liés à la taille de la collectivité et s'élèvent dans notre cas à 500 € par an.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville de Champagnole à l'A.V.P.U., de verser le montant prévu et de s'engager dans une démarche visant au label Ville « Eco-Propre »."

Effectivement, certains propriétaires de chiens oublient encore de prendre des sacs pour déjections canines alors que nous les mettons gratuitement à leur disposition.

Nous allons pouvoir communiquer autour de ce label de ville propre. Nous allons tout mettre en œuvre pour que la ville soit propre afin d'obtenir ce label. Il y a des personnes qui sont prêtes à nous aider dans ce domaine.

Une adhésion de 500 € ne devrait pas nous mettre en faillite.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- Qui va faire le travail ?

M. le Maire.- Cela va se passer entre les services techniques et les représentants de cette AVPU que je ne connais pas.

M. Laithier.- C'est d'abord une grille d'autoévaluation à partir d'une série de 25 critères. Nous allons ensuite l'appliquer à différents secteurs et différentes typologies d'espaces publics tels que la grande Rue, les places ou encore le parc.

Dans un premier temps, il s'agit donc d'une autoévaluation. Le fait de s'engager dès maintenant dans cette démarche d'évaluation à partir de ces indicateurs permet d'obtenir une étoile dès la première année. Cela marche ainsi.

Ensuite, d'autres démarches sont à engager comme celle du "zéro pesticide". Ces actions viennent s'ajouter à la démarche et permettent de progresser dans cette échelle du label.

Cela nous permet d'avoir des échanges et de bénéficier de retours d'expériences et de recommandations. Dans certains cas, nous pourrions également utiliser des actions de communication.

M. Duprez.- Qui va nettoyer ?

M. Laithier.- Cela ne change rien par rapport à la situation actuelle. Aujourd'hui, il y a un service propreté avec toutes ses missions, que ce soit en nettoyage manuel ou mécanique. Cela continue ainsi. Il s'agit simplement d'évaluer notre démarche propreté et la qualité de nos espaces.

M. Duprez.- Des actions sont réalisées par certaines associations champagnolaises. Je pense aux Citoyens résistants qui mènent chaque année une action pour nettoyer certaines zones

de la ville.

Ne pourrait-on pas inciter toutes les associations à se regrouper lors d'une journée citoyenne pour nettoyer la ville et ses abords ? Quand on va se promener le long des bords de l'Ain, on se rend compte qu'il n'y a pas que la grande rue qui est à nettoyer.

M. le Maire.- Ce n'est pas tout à fait dans le cadre du label.

M. Duprez.- S'il ne s'agit que de décrocher une pancarte !

M. le Maire.- Il ne s'agit pas que de décrocher une pancarte, mais il faudra tout faire pour y parvenir. Il s'agit également d'inciter tous nos citoyens à être propres et d'arrêter de tout jeter par terre. Avec un label de ville propre, ceux qui mettaient leurs détritiques par terre vont peut-être arrêter.

Je vais répondre sur le problème soulevé par Jean-Louis. J'étais assez engagé dans le milieu sportif. J'entraînais le basket deux soirs par semaine et je passais tous les samedis au bord des terrains. Je pense que si on m'avait demandé de faire encore quelque chose de plus, je n'y serais pas allé. On n'en peut plus au bout d'un moment. Il est difficile de demander d'effectuer encore une corvée supplémentaire à ceux qui sont vraiment impliqués dans les clubs sportifs. Il faut tenir les buvettes de tous les événements, etc. Je crois que tu as également donné de ton temps. Tu étais président juste avant moi. Tu as rendu ton tablier au bout de 3 ans alors que j'en ai fait 6. Tu étais parti vers d'autres activités bénévoles.

En revanche, on ne peut que féliciter les citoyens résistants de leur démarche citoyenne consistant à mener des actions de nettoyage de temps en temps.

Monsieur Pernot.

M. Pernot.- Il est impressionnant de voir que le budget est passé très vite et que ce sont les crottes de chiens qui font l'actualité champagnolaise !

Si ce label incite nos administrés à être plus vigilants par rapport aux déjections de leur animal préféré, c'est une très bonne chose. Il est vrai que beaucoup oublient de les ramasser malgré les efforts de la ville.

Il y a un autre problème dans certains quartiers de la ville, en particulier dans le vieux Champagnole, c'est celui des poubelles. J'imagine mal une ville labellisée éco propre avec des centaines de poubelles restant en permanence dehors. En matière d'image, il y a mieux à proposer. J'aimerais savoir si, dans cette autoévaluation, le fait de s'astreindre à essayer de faire ranger les poubelles est un moyen de parvenir à cet objectif de label.

M. le Maire.- Je veux bien me pencher sur ce problème. Il y a quelques années déjà, des poubelles traînaient en permanence place du Sauget. Nous avons alors pris une décision car nous ne savions pas à qui ces poubelles appartenaient. Après le passage de la benne à ordures, les services de la ville ont ramené les poubelles aux ateliers municipaux. Nous avons tout de suite pu savoir à qui appartenaient ces poubelles. On nous a appelés rapidement. On leur a demandé de revenir chercher leurs poubelles. Certains ont affirmé ne pas avoir de solutions mais nous avons réussi à en trouver pour tout le monde. Au niveau de la rue Darri on a trouvé des solutions dans les arrière-cours de la ruelle des Boucheries. La personne ayant refait les logements avait effectivement oublié de faire un local à poubelles. Il n'y a maintenant plus aucune poubelle sur la place du Sauget.

Nous pouvons donc mettre en œuvre des solutions radicales pour savoir à qui appartiennent les poubelles non rangées. Certains vont avoir de vrais problèmes pour les ranger.

M. Duprez.- La réflexion de Clément est excellente. J'ai un exemple concret à proposer dont je t'ai déjà parlé.

M. le Maire.- Il y a également des problèmes à la Moulette et dans certaines rues.

M. Pernot.- J'aimerais bien savoir combien de poubelles restent en permanence à l'extérieur à Champagnole. Cela doit être édifiant.

M. Bouvet.- On n'en voit pas dans la grande Rue.

M. le Maire.- Dans le cadre du label éco propre, nous allons donc nous pencher également sur les poubelles. Vous voyez que c'est utile.

M. Duprez.- C'est un premier axe de progrès.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ou propositions ?

M. Bouvet.- Est-ce que les écoles vont être intéressées à ce projet ?

Mme David-Rousseau.- Le Conseil municipal des enfants travaille déjà sur ce sujet.

M. le Maire.- C'est une bonne réponse. Le Conseil municipal des enfants va également aller visiter le Parlement européen. La veille, ils seront à Europa Park.

M. Pernot.- C'est un parc qui permet un bon apprentissage de l'Europe !

M. le Maire.- S'il n'y a plus de questions sur le label éco propre, je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

13. Vente de bâtiments à la CCCPHJ

M. le Maire.- "Ces dernières années, la Ville de Champagnole a saisi l'opportunité d'acquérir deux sites en bordure de la rue Bazinet et de l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.

Il est à présent proposé de céder à la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura ces ensembles fonciers situés en zone d'activités économiques. Les caractéristiques et conditions sont les suivantes :

1 - Rue Bazinet

Propriété cadastrée section AE n° 226, d'une surface au sol de 426 m². Il s'agit de l'ancienne maison de garde-barrière et d'une dépendance, le tout étant vacant et vétuste. Ce sera l'acquéreur qui se chargera de la démolition des bâtiments, ce qui évitera cette dépense à la commune. C'est la raison pour laquelle le prix de cession est de 35 000,00 €. Il convient donc de passer outre l'évaluation du service des Domaines. L'actualisation de cet avis est en cours et sera communiquée lors de la séance. Toutefois, le précédent avis de 2014 était porté à la somme de 60 000,00 € avec une marge de négociation de 15 %, soit jusqu'à 51 000,00 €. Or, quand on décompte ensuite les frais de démolition, le montant de 35 000,00 € apparaît ainsi correct.

2 - Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny

Propriété cadastrée section AR n° 176, 175, 206, 207, 208, 209, l'ensemble représentant une surface de 11 557 m² et comprenant des anciens bâtiments industriels. Il s'agit d'une part des anciens bâtiments de la carrosserie Bulet et d'autre part du site auparavant occupé par

l'entreprise de textile T.C.O. L'estimation du service des Domaines s'élève à 185 000,00 € pour le premier site et à 170 000,00 € pour le second. Il convient de passer outre cette évaluation, puisque le prix de cession à la CCCPHJ est de 200 000,00 € au total. En fait, ces bâtiments sont quasiment inutilisables en l'état, ils contiennent également beaucoup de matériaux amiantés. La réalisation d'un projet économique cohérent sur l'ensemble du site rendra nécessaire la démolition de tous les bâtiments existants. Or, cette démolition s'avérera très coûteuse. La cession en l'état du site à la communauté de communes évite cette dépense à la ville, ce qui justifie le prix de cession. Par ailleurs, dans tous les cas, un nouveau projet permettra de résorber cette friche industrielle à un carrefour très visible et sera également intéressant pour la commune en termes de fiscalité (taxe d'aménagement sur les permis de construire, puis taxes foncières).

La cession de cet ensemble immobilier avait fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal en date du 22 décembre 2014. La cession était alors prévue auprès de la société Immobilier Développement représentée par Monsieur Melard. Or, la transaction avec ce promoteur commercial n'a jamais pu aboutir. Il convient donc d'annuler cette précédente décision.

Il est demandé au Conseil municipal d'annuler la délibération du 22 décembre 2014 de cession à la société Immobilier Développement. Vous voudrez bien approuver la cession à la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura des biens immobiliers désignés ci-avant et selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires."

Vous avez le plan au dos.

Nous avons acquis l'ancienne maison garde-barrière pour 69 000 €. À l'époque, nous avons acheté la paix. Le foyer jurassien voulait l'acheter 69 000 € pour y mettre Monsieur Grandvallier de Saint-Laurent-en-Grandvaux qui avait plus de 20 chiens. Je sais que c'est un Grandvallier car il était à l'école avec ma fille. Le foyer jurassien achetait pour y mettre ce monsieur. Nous avons refusé. Clément Pernot l'a appris la veille de la signature et nous avons vite tout court-circuité pour que la commune puisse acheter. Toutefois, à un prix de 69 000 €, nous avons acheté la paix car elle ne les valait pas.

Elle est estimée à 50 000 € par les Domaines. Après discussion, on vous propose de la revendre 35 000 € à la communauté de communes qui souhaite la détruire. Cela représente la moitié de son prix d'achat. Si le foyer jurassien n'avait pas fait monter les enchères, on ne l'aurait pas acheté plus de 35 000 €.

Nous vous proposons de vendre cette maison garde-barrière pour démolition. La communauté de communes souhaite y installer quelqu'un sur le terrain qui est assez petit.

Avenue Maréchal de Tassigny, cela concerne tout ce qui est entouré en rouge sur le plan. C'est également l'ancien site de Jouef qui a en partie brûlé.

Cet ensemble foncier nous est revenu en tout à 304 000 €. Nous proposons de le mettre en vente à 200 000 € mais la ville ne perdra pas d'argent. En effet, la communauté de communes a voté lors de sa dernière réunion pour avoir également la compétence commerciale. Il y a déjà des clients et des commerces vont s'y installer.

Pour le dépôt des permis de construire, on touche la TLE, taxe locale d'équipement. Chaque permis de construire débloque une TLE dont la commune perçoit environ 85 %. Pour Lidl, nous avons encaissé une TLE de l'ordre de 50 000 ou 60 000 €. Vu le potentiel de construction de grands commerces sur cet ensemble, nous allons encaisser une TLE de l'ordre de 100 000 €.

Si on calcule dans les grandes lignes : 304 000 € moins 100 000 € que nous allons encaisser assez rapidement après le dépôt des permis de construire, il reste donc 200 000 € qui est notre prix de vente à la communauté de communes. C'est pour cette raison que la commune ne perdra pas d'argent. On ne veut pas faire de bénéfices sur une telle affaire au niveau de la communauté de communes.

M. Duprez.- La communauté de communes saura nous le rendre.

M. le Maire.- Soyons magnanimes ! J'ai résumé cette affaire en quelques mots.
Je cite les parcelles de l'ensemble entouré en rouge : la garde-barrière AE n° 226 et l'ensemble industriel AR n° 176, 175, 206, 207, 208, 209.
Y a-t-il des questions quant à ces ventes ?

M. Leng.- J'exprime toujours la même petite crainte. La demande de subvention du fonds d'investissement local a pour but de contribuer à la redynamisation du centre-ville et du commerce indépendant. Il y a maintenant des projets commerciaux dont on ne connaît pas encore le type. J'espère que cela ne va pas fragiliser encore le centre-ville. Mais je ne connais pas les projets.

M. le Maire.- Au Conseil municipal de décembre, j'avais demandé à Éloïse de faire un bilan sur les emplois au niveau du commerce. Au Conseil municipal de janvier, je vous ai dit que ce n'était pas tout à fait terminé. J'ai aujourd'hui des chiffres que je vais vous présenter en questions diverses.

M. Duprez.- Il ne faut pas nous en faire une lecture mais nous donner les documents.

M. le Maire.- Oui, mais je les ai eus aujourd'hui. Je vais les présenter et ils seront joints au compte rendu du Conseil municipal.

M. Duprez.- Pas dans six mois ?

M. le Maire.- Non, pas dans six mois. Vous avez reçu le compte rendu du dernier conseil le 9.

M. Duprez.- On peut faire des photocopies pour repartir avec.

M. le Maire.- Il manque encore quelques chiffres. Pour l'instant, je vais pouvoir répondre à Stéphane puisque nous allons voir la conséquence. Pour les photocopies, nous en reparlerons.

M. Leng.- Ma question porte aussi sur la qualité des commerces du centre-ville. Il ne s'agit pas uniquement de l'emploi. L'emploi est important mais il s'agit aussi de la vitalité du centre-ville.

M. le Maire.- Il est vrai que tous ceux qui ont des commerces de qualité au centre-ville sont toujours là. Il n'y a jamais eu aussi peu de rideaux baissés à Champagnole qu'en ce moment.

M. Leng.- Il y a aussi beaucoup de services tels que des banques et des assurances.

M. le Maire.- Nous allons voter cette vente et nous allons y revenir.
Je voudrais juste dire un mot. Qui a vendu aux banques ? Ce n'est pas moi. Ce sont les commerçants.

M. Pernot.- On peut avoir toutes les positions imaginables sur ce sujet mais il faut faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Force est de constater que, depuis 2008, c'est-à-dire depuis que le Conseil municipal ainsi que le Conseil communautaire ont pris la décision de s'engager derrière des enseignes de grandes surfaces pour favoriser leur projet d'implantation sur la ville,

Champagnole a trouvé une attractivité nouvelle. Son commerce va globalement mieux. L'arrivée d'un concurrent supplémentaire n'a pas jeté le trouble ou provoqué de fermeture d'enseignes, contrairement à ce que certains pensaient. Il y a eu des modifications d'enseignes. Guy nous donnera les résultats en ce qui concerne les emplois.

Le chiffre d'affaires commercial des grandes surfaces sur la ville ne cesse d'augmenter, ce qui est bon signe. Cela signifie que les Champagnolais font leurs courses ici ainsi que des personnes venant de l'extérieur. Et personne ne doit s'en plaindre puisque cela se traduit directement par de l'emploi local. C'est un premier point.

Deuxième point. Nous pouvions tous avoir une crainte, et je l'avais moi-même avant de signer. C'était que le commerce de centre-ville souffre. Effectivement, on ne maîtrise pas tout. Mais force a été de constater que le pari que nous avons fait sur l'attractivité a plutôt joué favorablement en la matière. Comme l'a rappelé le maire, il n'y a pratiquement plus une seule enseigne vide dans la ville.

Ne me dites pas que ce sont les banques et les assurances qui se sont installées. Depuis 2008, j'aimerais bien connaître la banque ou l'assurance qui s'est installée dans le centre-ville : il n'y en a pas ! Cessons donc de jouer sous des prétextes fallacieux à ce genre de mauvais arguments mais regardons les faits et uniquement les faits.

Je constate qu'une boulangerie s'est rouverte grâce à un charmant couple de pâtisseries qui, *a priori*, se débrouillent assez bien. Les Frangines ont ouvert un nouveau commerce. Je ne vais pas citer tous les commerçants méritants de la ville. Le MOF ne cesse de voir son chiffre d'affaires se multiplier depuis qu'il est MOF. Il a perduré malgré l'arrivée de grandes surfaces. On avait prédit la fermeture de Janin, de Petiot et d'autres alors qu'ils prospèrent tous.

Chacun a le droit d'avoir ses idées, Stéphane, mais il faut parfois arrêter de propager un discours de misérabilisme. Si nous n'avions pas fait cet effort sur la ville, où en serait le commerce ?

Je te rappelle qu'il y avait 11 commerces vides en 2008-2009. J'en avais fait le décompte et il y a certainement encore un écrit à ce sujet. Aujourd'hui, il me semble qu'il reste un seul commerce de vide sur la grande Rue, car je ne parlais que de la grande Rue.

Je veux bien tout entendre mais si l'emploi ne compte pas, il faudra que tu ailles l'expliquer à ceux qui ont du travail. Tout le monde n'a pas la chance d'être au Conseil départemental ou d'être instituteur. Il y a aussi des gens qui sont commerçants, qui travaillent chez des commerçants ou dans les grandes surfaces et qui sont contents.

C'est un tout. Il y a tout de même une démonstration par les faits. J'espère que tu montes la grande Rue de temps en temps et que tu t'es rendu compte qu'il y avait de nouvelles activités de commerce et de service. Effectivement, le commerce de centre-ville mute. Mais il a muté partout. Cela n'empêche pas qu'il y ait un superbe magasin de primeurs, des bouchers de ville qui prospèrent encore, des traiteurs de grande qualité ainsi qu'un fromager crémier exceptionnel qui contribue également à l'éclat de notre ville. Tout le monde peut saluer cela.

Arrêtons de faire de faux procès. On récupère cette surface grâce à un accord entre la ville et la communauté de communes. Nous allons enfin pouvoir nous débarrasser de cette friche percluse d'amiante.

Cela va nous ouvrir de nouvelles possibilités pour renforcer encore l'attractivité commerciale de la ville. Sauf à être irrémédiablement empêtré dans une idéologie bizarroïde, je pense que tout le monde peut s'en réjouir.

Il n'y a pas de crainte à avoir car tout est fait pour faire en sorte que les choses aillent mieux. Jusqu'à preuve du contraire, rien ne va plus mal qu'en 2008-2009 en ce qui concerne les commerces.

M. Leng.- Il vous reste à nous montrer les chiffres.

M. le Maire.- Pour l'instant, nous en sommes à vendre les bâtiments à la communauté de communes. Y a-t-il des remarques quant à ce sujet ?

Je mets au vote :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

HUITIÈME COMMISSION : SERVICES AUX PERSONNES

14. Attribution de subventions aux associations sociales

M. le Maire.- Avant de passer la parole à Madame Benoit, j'ai un commentaire à formuler. Suite à la démission de Jean-Yves Mathieu, Ghislaine Benoit et sa commission ont statué sur les subventions aux associations sociales. Elles étaient théoriquement votées par la commission de Jean-Yves Mathieu. On parle de trois subventions récurrentes d'année en année. Toutes les autres subventions qui vont être attribuées à des associations sociales autres que celles-ci seront débattues. Pour les voter, nous regrouperons les deux commissions.

Il fallait délibérer assez rapidement pour ces trois subventions et c'est pour cette raison que j'ai demandé à Ghislaine de s'en occuper. Mais ce n'est pas pour autant que la commission présidée par Jean-Yves Mathieu n'existe plus. Pour l'instant, ce sera Ghislaine qui réunira les deux commissions.

Mme Benoit.- "Les membres de la commission service aux personnes, suite à la réunion de la commission en date du mardi 16 février, proposent au Conseil municipal d'accorder des subventions aux associations suivantes."

| Association | Subvention versée en 2015 | Proposition de subvention pour 2016 |
|---|---------------------------|-------------------------------------|
| Entraide et Amitié | 9 000 € | 9 000 € |
| Secours catholique | 800 € | 400 € |
| Association Départementale des Veuves Civiles (FAVEC) | 600 € | 600 € |

Par rapport au Secours catholique, la subvention de 2015 s'élevait à 800 € car elle regroupait deux années. En effet, il y avait eu un oubli en 2014 qui a été rattrapé en 2015. Nous avons repris la subvention normale de 400 € pour cette année.

M. le Maire.- Rassurez-vous, je n'ai pas demandé que la subvention au Secours catholique soit baissée.

M. Duprez.- C'est une association caritative ou culturelle ?

M. le Maire.- C'est une association caritative et non pas culturelle.

Mme Benoit.- Je mets au vote :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

HORS COMMISSION

Questions diverses

M. le Maire.- On en arrive aux questions diverses. J'ai quelques informations à vous donner avant de terminer sur les emplois dans le commerce.

Premièrement, France 3 sera à la base de la Roche lundi pour filmer. La première chose que les personnes de France 3 font le matin est d'ouvrir le journal. Ils ouvrent le Progrès pour voir ce qui ne va pas et ils arrivent. Mais, à Champagnole, ils ont trouvé quelque chose qui allait bien : la base de la Roche. Et ils viennent aussi, c'est parfait !

Un petit reportage de 3 minutes sur la centrale électrique va passer à 9 h 30 ou 10 h 30.

M. Pernot.- Méfiez-vous car ils vont certainement trouver des personnes qui auront à redire sur l'électricité résultant de la puissance hydraulique. Tout un mouvement est en train de naître au niveau départemental. Cela m'inquiète. J'ai récemment reçu un président d'association qui est justement venu pour me parler des périls à venir. Il y aurait des charges nouvelles liées aux mouvements de poissons et en tout genre. Bref, tout le monde se fait beaucoup de soucis et en particulier les propriétaires privés et publics de centrales électriques. Je vous invite à rejoindre les mouvements associatifs qui sont en train de se créer pour défendre cette électricité qui est la plus efficace. Elle est propre, sans limite et à profusion.

M. le Maire.- Nous sommes membres de l'association des producteurs d'électricité au niveau national. Jusqu'à preuve du contraire, les associations dont a parlé Clément n'existaient pas. Les barrages donnaient beaucoup plus sur l'Ain qu'actuellement et il y a toujours des truites fario dans l'Ain. C'est étonnant !

Il faut donc savoir ce que l'on veut. Soit on cherche à remplir les conditions de l'Europe pour avoir 20 % d'éco-énergie d'ici quelques années. Tout ce qui est production électricité au niveau des barrages en fait partie. Soit on enlève tous les barrages et on continue avec des centrales nucléaires. Il faut savoir ce que l'on veut.

M. Duprez.- Nous savons ce que nous voulons. Mais je ne comprends pas le sens du discours puisque nous venons de voter le budget de la centrale de la Roche. Nous avons tous cette approche.

M. le Maire.- Je vous parle de ce qui se passe au niveau national. De la même façon, ceux qui sont contre les éoliennes sont souvent les mêmes qui plaident en faveur de l'énergie propre. Ils vont être contre la production d'énergie propre. On en arrive toujours à de véritables problèmes sur ces sujets. Clément dit qu'il faut faire attention et il est vrai qu'il existe des mouvements.

M. Pernot.- Oui, tu te renseigneras. Il y a des mouvements sur la continuité écologique des cours d'eau avec l'histoire des poissons qui doivent pouvoir remonter, etc. Tout un pataquès est en train de se mettre en place avec deux ou trois farfelus qui ont lancé cela au niveau national. Et cela retombe sur les départements. J'ai reçu au Conseil départemental des présidents d'association qui s'inquiètent énormément car ils connaissent la puissance néfaste de certains. Ils

craignent que ces outils soient mis à mal. Quelle plus belle énergie peut-on avoir que celle des cours d'eau ?

M. le Maire.- Je répète qu'on ne parle pas du niveau local mais national. Nous avons été prévenus par le syndicat des producteurs d'électricité possédant des centrales hydrauliques. Ils rencontrent de gros problèmes en ce moment. Ce n'est pas simple.

M. Duprez.- D'accord.

M. le Maire.- Je vous donne une information sur le transfert de l'agence bancaire de la Banque Populaire. La Banque Populaire devait s'installer vers le tri postal au mois de janvier car elle doit refaire son agence. Nous avons délibéré pour louer un emplacement à 1 000 € par mois.

Leur projet a pris du temps et nous avons changé d'emplacement. Ce sera devant l'ancienne MJC car nous ne voulions pas nous bloquer au niveau des travaux que nous devons réaliser.

C'est pour cette raison que la haie a été rasée devant l'ancienne MJC. Il s'agit de faire un accès direct sur la rue Clémenceau pour les transports de fonds devant disposer d'une entrée et d'une sortie. J'espère que cela va enclencher de futurs projets de stationnement et de garages dans ce secteur. Nous allons donc réaliser l'accès direct à cette banque provisoire qui sera faite sous forme de bungalows. Cela va se faire à compter du 17 mars et elle ouvrira à partir du 5 avril.

M. Duprez.- Dans ce secteur, il y a des voitures qui se garent côté MJC. C'est très compliqué de traverser la route. Si, en plus, la Banque Populaire s'y installe, il va être très compliqué de circuler dans le secteur si les voitures restent garées au même endroit. Les carrossiers seront contents !

M. le Maire.- Je reçois des courriers régulièrement m'informant de la dangerosité de ce secteur. Quand une camionnette est garée, il est difficile de passer et on est bien obligé de rouler au pas. Finalement, ça roule très lentement dans ce secteur. Sachant que si on enlève le stationnement, le bureau de tabac et quelques autres commerces risqueraient de fermer.

La Banque Populaire va s'installer là-bas et c'est la cause des travaux en cours.

Communications diverses :

Le groupe de travail bus se réunirait le 17 mars. Nous devons définir l'heure.

Ghislaine Benoit et sa commission feraient partie de ce groupe de travail.

Catherine Douard, es-tu disponible l'après-midi ? Oui.

Laurence Millet ? Non.

Patricia Seguin travaille également.

À 19 heures, êtes-vous disponibles ?

Rahma Tbatou est disponible.

Catherine Guichardière ?

Mme Guichardière.- En soirée, pas l'après-midi.

M. le Maire.- Ce serait à 14 heures ou à 19 heures ?

Mme Guichardière.- À 19 heures, c'est bon.

M. le Maire.- Laurence m'a dit non. Patricia, on ne sait pas. Rahma, c'est bon pour 19 heures. Jean-Louis ?

M. Duprez.- Il n'y a pas de problème.

M. le Maire.- La première réunion de ce groupe de travail se fera avec la commission présidée par Ghislaine qui sera élargie à Jean-Louis Duprez et moi-même. Elle est fixée le 17 mars à 19 heures dans la salle de réunion du dessus.

Nous allons faire une réunion le 29 mars à 19 heures en mairie pour le groupe de travail "Tour de France". On en fera peut-être une plus tôt. Cette réunion portera surtout sur la communication au niveau du département et des communes. Concernant les animations plus locales, nous verrons cela au niveau de Champagnole.

Le 12 mars au matin : jumelage avec la compagnie de réserve du 6^e Régiment de Matériel de Besançon. Demain, vous recevrez un mail avec les horaires et vous précisant le déroulement. On terminera par la signature ici même d'une convention de jumelage avec une compagnie de réserve du 6^e RMA.

Le Carnaval se tiendra le 12 mars en présence du maire de Gottmadingen et sa fanfare. Il y aura de nombreux chars.

Ce sera aussi le week-end du jumelage. Pour ceux qui font partie du jumelage de conseillers et adjoints municipaux, tout va se passer samedi 12 et dimanche 13 mars. Je vous rappelle qu'il y aura une soirée avec repas à l'Oppidum le 12 mars. 20 heures : apéritif par le foot. 20 h 30 : repas et cabaret. 22 h 30 : soirée dansante avec DJ dans le cadre du Carnaval.

Le jumelage continue le lendemain.

Nous en arrivons au bilan sur l'emploi dans le commerce champagnolais. Cela m'embête de vous diffuser ce tableau ce soir car il faudrait déjà demander à certains commerçants s'ils sont d'accord.

M. Duprez.- Il ne faut rien nous dire car tout et n'importe quoi va circuler !

M. le Maire.- Tout et n'importe quoi ne va pas circuler. Je peux vous donner les principaux chiffres.

En 2012, il y avait 237 emplois uniquement dans les commerces où il y a eu des mutations. Par exemple, le traiteur Bourgeois n'en fait pas partie. Les magasins n'ayant présenté aucun mouvement ne sont pas inclus. Nous nous sommes uniquement intéressés aux magasins où il y a eu des mouvements.

Les principaux chiffres sont les suivants :

Super U Village U est passé de 95 employés à 120.

Leclerc est passé de 0 à 72.

Lidl est passé de 6 à 10.

Casino avait 25 employés. Il y a eu 17 pertes d'emploi qui sont maintenant au nombre de 11.

Omalo est passé de 0 à 3.

McDonald's n'était pas là et il y a maintenant 36 emplois : 30 salariés à temps partiel sur 25 équivalents temps plein et 6 salariés à temps plein.

M. Duprez.- L'étude est intéressante mais il faut aussi regarder la nature des emplois.

M. le Maire.- Ce n'est pas terminé et c'est pour cela que je ne peux pas vous la donner. Il y a beaucoup d'emplois étudiants mais c'est intéressant.

M. Duprez.- Il est clair que c'est une bonne chose. Mais il est également intéressant de connaître la nature des emplois et leur répartition entre CDD/CDI et temps partiels.

M. le Maire.- Bien sûr. J'ai la répartition CDI/CDD. J'ai certains temps partiels mais

pas tous.

Leclerc était à 60 emplois à l'ouverture et est passé maintenant à 70. Il recrute activement en ce moment car il s'est agrandi.

M. Duprez.- C'est le seul qui a dit qu'il allait créer des emplois en CDI.

M. le Maire.- Je tiens également à vous signaler que la boulangerie Chagrot est passée de 13 à 16 avec ses différents magasins. Le Moulin a également augmenté.

M. Duprez.- C'est pour cela qu'il faut avoir les chiffres.

M. le Maire.- On vous les transmettra.

Gemo : 5 emplois.

De plus, je n'ai que les commerces. Je n'ai pas encore les chiffres pour les services. Je ne sais pas comment ont évolué les ambulances champagnolaises. Je ne sais pas comment ont évolué les PFG suite à leur déplacement. Je ne sais pas pour le cabinet Capec qui s'est installé.

On sait que Leclerc recrute en ce moment. Aldi va embaucher une personne. Chaillet Fleurs cherche un fleuriste en apprentissage. Cap Vital va recruter un vendeur. Gifi va s'installer mais on ne sait pas encore quel sera le recrutement. CSTI recrute de 2 à 3 personnes en ce moment.

M. Pernot.- Norauto : 6 personnes.

M. le Maire.- Ce sont les chiffres que je peux vous donner de source sûre : 237 personnes dans cette liste où il y a eu des mutations avant 2012.

Créations d'emplois depuis 2012 sur cette même liste : 241.

Suppressions de postes dans cette même liste : 36.

Soit un delta positif de 205 emplois.

Le magasin "Les Frangines" a ouvert. Il y a eu des emplois à la Vie Claire. Quelques magasins ont fermé. Le déplacement de Lidl a généré 4 emplois pour arriver à 10 emplois aujourd'hui.

J'ai les salons de coiffure de Monsieur Cusenier. Il vous annoncera ses chiffres s'il en a envie.

M. Cusenier.- Je suis commerçant du centre-ville, j'ai conservé l'emploi en ville et j'ai créé 7 emplois sur les extérieurs en CDI et à temps plein.

M. le Maire.- Nous allons demander à certains commerçants si nous pouvons diffuser ces chiffres mais je ne suis pas convaincu.

Norauto, c'est 6 emplois.

M. Pernot.- Si vous permettez, Monsieur le Maire. Il y a toujours une inertie dans leur présentation mais, en vous appuyant sur les chiffres de l'INSEE qui sont incontestables, vous disposerez de l'augmentation du nombre d'activités commerciales. Ce ne sera pas nominatif comme notre étude. Cependant, vous disposerez de toutes les créations d'emplois résultant de ces ouvertures de magasins.

Il y a une augmentation certaine du nombre d'emplois commerciaux dans notre ville depuis que les projets Super U et Leclerc se sont déclenchés.

M. le Maire.- On peut annoncer de façon certaine que 200 emplois ont été créés dans le commerce à Champagnole depuis 2012. Et il y en aura encore à venir.

Je remercie Éloïse pour tout ce travail car il n'a pas été facile.

M. Duprez.- Au prochain conseil, nous aurons donc une liste à peu près complète ?

M. le Maire.- Nous demanderons à certains commerçants s'ils souhaitent communiquer ces chiffres.

Un magasin a récemment fermé et c'est bien dommage car c'était un magasin de qualité. Il s'agit de la maroquinerie Cuny. Elle a cherché un repreneur pendant 3 ans, notamment avec l'aide de la CCI.

Il y a deux magasins fermés à Champagnole aujourd'hui au niveau de la grande Rue : la vapoterie qui s'est déplacée et le magasin Cuny qui a fermé.

Retenez ce chiffre : + 200 emplois à Champagnole dans le commerce depuis 2012.

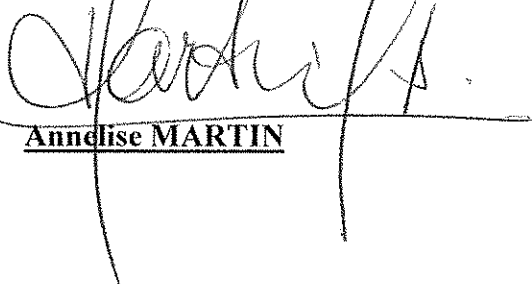
Vous avez la parole pour les questions diverses.

Mme Ramé.- Quelle est la date du prochain conseil ?

M. le Maire.- Le 7 avril si possible ou dans cette semaine. Il est impératif de le faire avant le 15 avril.

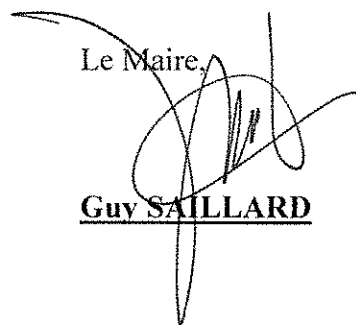
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures 17.

La Secrétaire de séance



Anndise MARTIN

Le Maire,



Guy SAILLARD